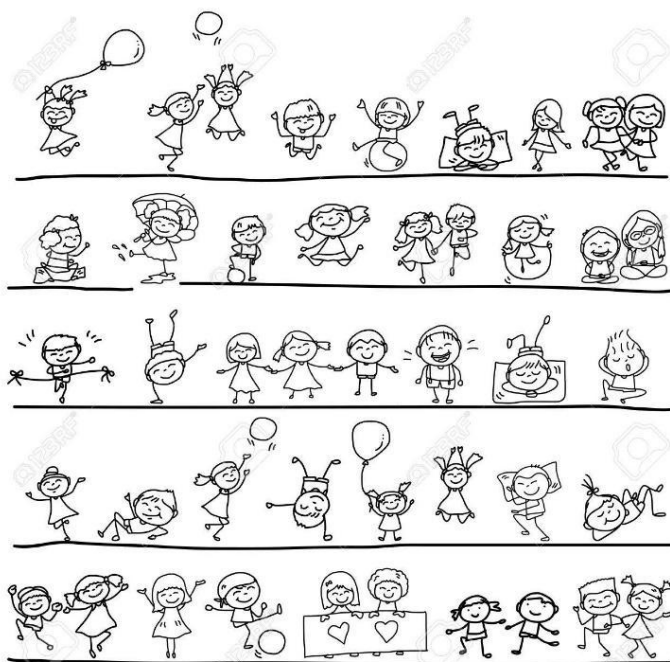


Commune de Nuailé d'Aunis
Projet Pédagogique
Accueils Périscolaire et Extrascolaire 2022-2023



ACM « La Ruche »

I- Projet pédagogique

Le Projet Pédagogique est l'application du Projet Éducatif de l'organisateur (il ne peut y avoir de Projet Pédagogique sans Projet Éducatif).

Il sert de référence tout au long de l'action et il permet de donner un sens aux activités proposées ainsi qu'aux actes de la vie quotidienne.

Il est spécifique à chaque accueil et prend en compte un territoire car il s'appuie sur des constats relatifs au lieu, à l'environnement et à la population.

Suite à cela, le projet définit des objectifs pédagogiques, généraux et opérationnels qui seront évalués grâce aux moyens et aux projets d'animations mis en place par l'équipe pédagogique.

De plus, ce projet traduit l'engagement de l'équipe dans un temps et un cadre donnés.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe, les intervenants, les mineurs et les familles sur les conditions de fonctionnement.

II-Accueils Collectifs de Mineurs

Les Accueils Collectifs de Mineurs sont des structures éducatives pour les enfants et les jeunes.

On distingue deux types d'A.L.S.H. :

Périscolaire : fonctionnement durant l'année scolaire avant et/ou après la classe, les mercredis(en fonction du planning d'ouverture de l'organisateur) et lors de la pause méridienne.

Extrascolaire : fonctionnement pendant les congés des petites vacances et des grandes vacances scolaires (en fonction du planning d'ouverture de l'organisateur)

Ils peuvent être organisés par des associations, des collectivités territoriales (commune, communauté de communes) mais aussi par des comités d'entreprises ou encore des particuliers.

Ces accueils font l'objet d'une déclaration auprès des services de la Direction Départementales de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) et des services de la Protection Maternelle Infantile.

En fonction des situations locales, des activités de loisirs diversifiées respectueuses des rythmes de vie et des âges des enfants sont proposées, le tout sur la base du projet éducatif de l'organisateur et du projet pédagogique proposé par l'équipe pédagogique.

L'encadrement des enfants est assuré par une équipe composée d'un directeur titulaire d'un diplôme permettant d'assurer la fonction de direction ou stagiaire en cours de formation, mais aussi d'animateurs majoritairement titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) et/ou du C.A.P. Petite Enfance ou en cours de formation.

D'autres titres ou diplômes dont la liste est fixée par arrêté du ministère en charge de la jeunesse permettent également d'animer ou de diriger ces accueils.

III-Présentation de l'ACM.

L'ACM est organisé par la commune de Nuailly d'Aunis. Il se déroule dans les locaux de la « Ruche » ainsi que dans des pièces mutualisées avec l'école.

La commune dispose d'une salle des fêtes pouvant être séparée en 2 par une cloison amovible, d'une bibliothèque, d'un stade dédié au football et à la pétanque et d'un city. Des espaces verts libres complètent cette énumération.

Il accueille des enfants de 3 à 12 ans qui sont répartis en groupes en fonction de l'âge, des effectifs et des animations mises en place.

Un partenariat avec la C.A.F. (Caisse d'Allocation Familiale) et la communauté de commune Aunis Atlantique (CDC) aide au financement de l'accueil.

IV-Fonctionnement

Accueil Périscolaire

L'accueil Périscolaire sera ouvert tous les jours de l'année scolaire du Jeudi 1 Septembre 2022 au Vendredi 7 Juillet 2023

Accueil du matin et du soir (Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi)

Le matin aucune réservation préalable n'est nécessaire. Vous pouvez accompagner directement votre enfant à l'accueil.

Le soir, aucune réservation préalable n'est nécessaire pour les enfants d'élémentaire.

Les maternelles s'inscrivent mais de façon informative afin de savoir quels enfants doivent être amenés par les ATSEM à 16h30. Cette inscription (comme dit précédemment) n'est qu'informative et n'a pas valeur de facturation. L'inscription peut être faite par le lien Google Form envoyé à chaque période aux familles inscrites à la liste de diffusion de l'accueil ou directement auprès de l'équipe d'animation.

Tout enfant restant à l'école après 16h40 est automatiquement redirigé vers l'accueil de loisirs.

Par la suite, les départs se font de manière échelonnée de 17h à 19h.

La facturation se fait par créneau de 30 min.

Pause méridienne (Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi)

La pause méridienne se déroule de 12h15 à 13h45.

Deux services de cantine sont réalisés, cela permet un accueil des enfants selon le fonctionnement suivant :

12h15/13h => accueil des enfants mangeant au second service de cantine (CE2/CM)

13h/13h45 => accueil des enfants ayant mangés au premier service de cantine (Maternelles et CP/CE1)

L'accueil se déroule dans les deux salles de l'accueil avec pour la seconde partie la première salle réservée aux primaires et la seconde aux maternelles.

Les activités proposées peuvent être de différents types (activités manuelles, sportives, jeux de société ...). Elles sont à la fois issues de propositions de l'équipe d'animation mais répondent également aux demandes régulières du public accueilli.

Le tarif de ce temps d'animation est compris dans la tarification du temps du midi (cf grille tarifaire du Règlement de fonctionnement).

L'inscription se fait par le biais du bulletin d'inscription au service de restauration scolaire.

Accueil du mercredi

L'inscription s'effectuera dans les locaux de l'accueil de loisirs ou par le formulaire Google Form, au plus tard le lundi matin, de la semaine concernée, à 9h30 dernier délai (en raison des commandes de repas). Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant sur une période d'1 mois.

Journée type :

- o 7h30/9h00 : accueil échelonné
- o 9h00/11h45 : temps d'activité
- o 11h15/11h30 : départ des enfants non-inscrits au repas et arrivée des enfants inscrits au repas et l'après-midi
- o 11h45/13h : repas
- o 13h/14h : temps calme pour les plus grands et départ des enfants inscrits le matin avec repas et arrivée des enfants inscrits l'après-midi
- o 13h00/15h00 : sieste pour les plus petits avec réveil échelonné
- o 15h/16h : temps d'activité
- o 16h30/17h00 : goûter
- o 17h00/18h30 : Départ échelonné des enfants, temps libres

Accueil Extrascolaire

L'accueil extrascolaire est ouvert du lundi au vendredi selon le planning suivant :

Vacances de Toussaint : du Lundi 24 Octobre 2022 au Vendredi 4 Novembre 2022

Vacances d'Hiver : du Lundi 6 Février 2023 au Vendredi 17 Février 2023

Vacances de Printemps : du Mardi 10 Avril 2023 au Vendredi 21 Avril 2023

Vacances d'été : la période d'ouverture sera communiquée aux familles dans le courant du mois d'avril afin qu'elles puissent s'organiser au mieux.

Pour les périodes de vacances scolaires, l'inscription s'effectuera grâce à un bulletin transmis par le biais du cahier de liaison dématérialisé ou encore via le formulaire Google Form. Il sera également disponible à l'accueil du centre et en Mairie.

Vous trouverez sur ce bulletin la date d'échéance des inscriptions (environ une semaine avant le début des vacances).

Passée cette date, le Centre se réserve le droit de refuser une inscription en fonction des places disponibles et cela en raison des taux d'encadrement à respecter.

L'inscription est définitive à la date d'échéance et sera facturée dans son intégralité sauf sur présentation d'un certificat médical.

Toute demande d'inscription en dehors des délais, liée à une urgence, sera étudiée par la direction de la structure afin de répondre au mieux à vos impératifs. Mais cela doit rester dans le cadre de l'exceptionnel.

Journée type :

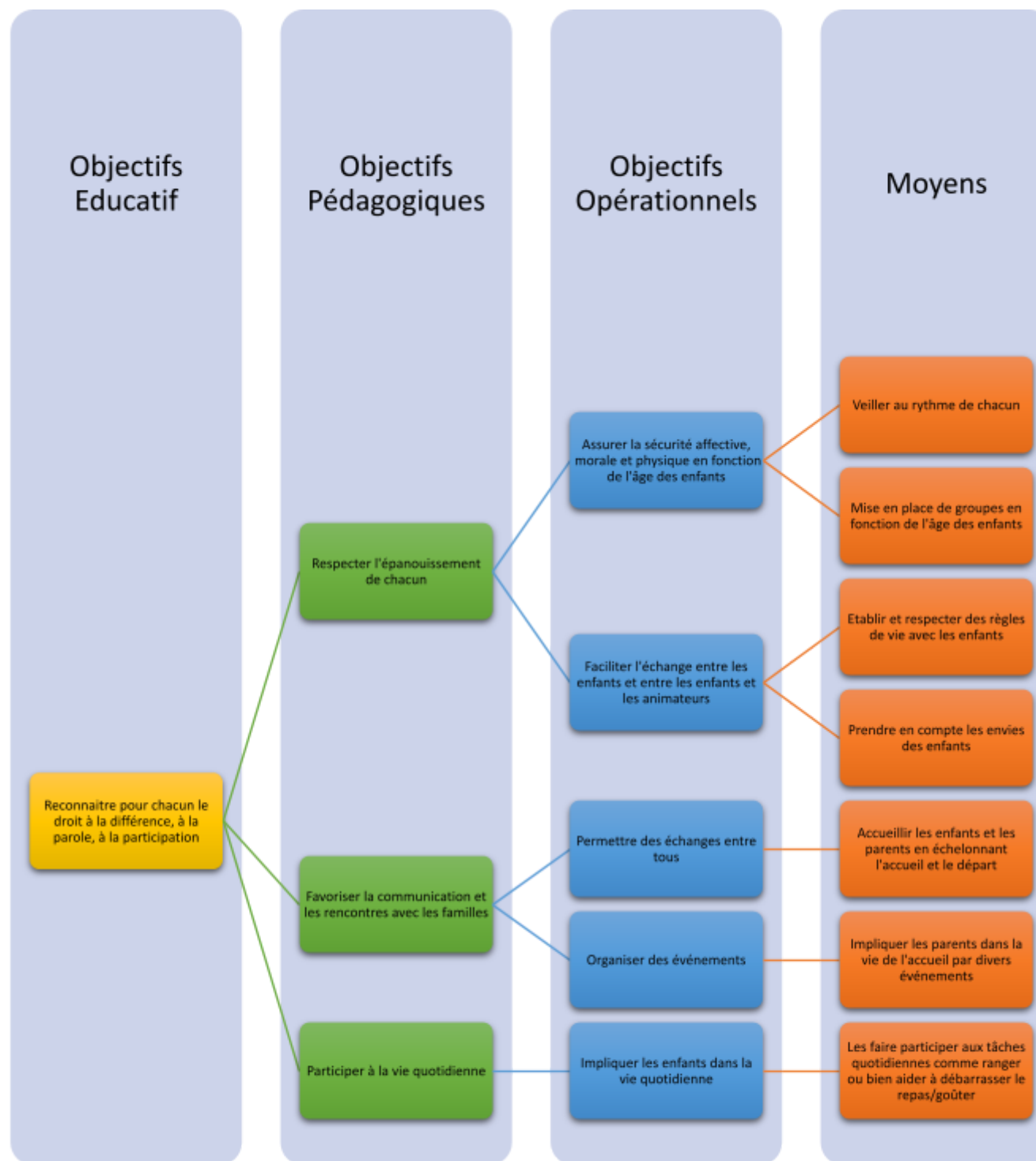
- o 7h30/9h00 : accueil échelonné
- o 9h00/11h45 : temps d'activité
- o 11h15/11h30 : départ des enfants non-inscrits au repas et arrivée des enfants inscrits au repas et l'après-midi
- o 11h45/13h : repas
- o 13h/14h : temps calme pour les plus grands et départ des enfants inscrits le matin avec repas et arrivée des enfants inscrits l'après-midi
- o 13h00/15h00 : sieste pour les plus petits avec réveil échelonné
- o 15h/16h : temps d'activité
- o 16h30/17h00 : goûter
- o 17h00/18h30 : Départ échelonné des enfants, temps libres

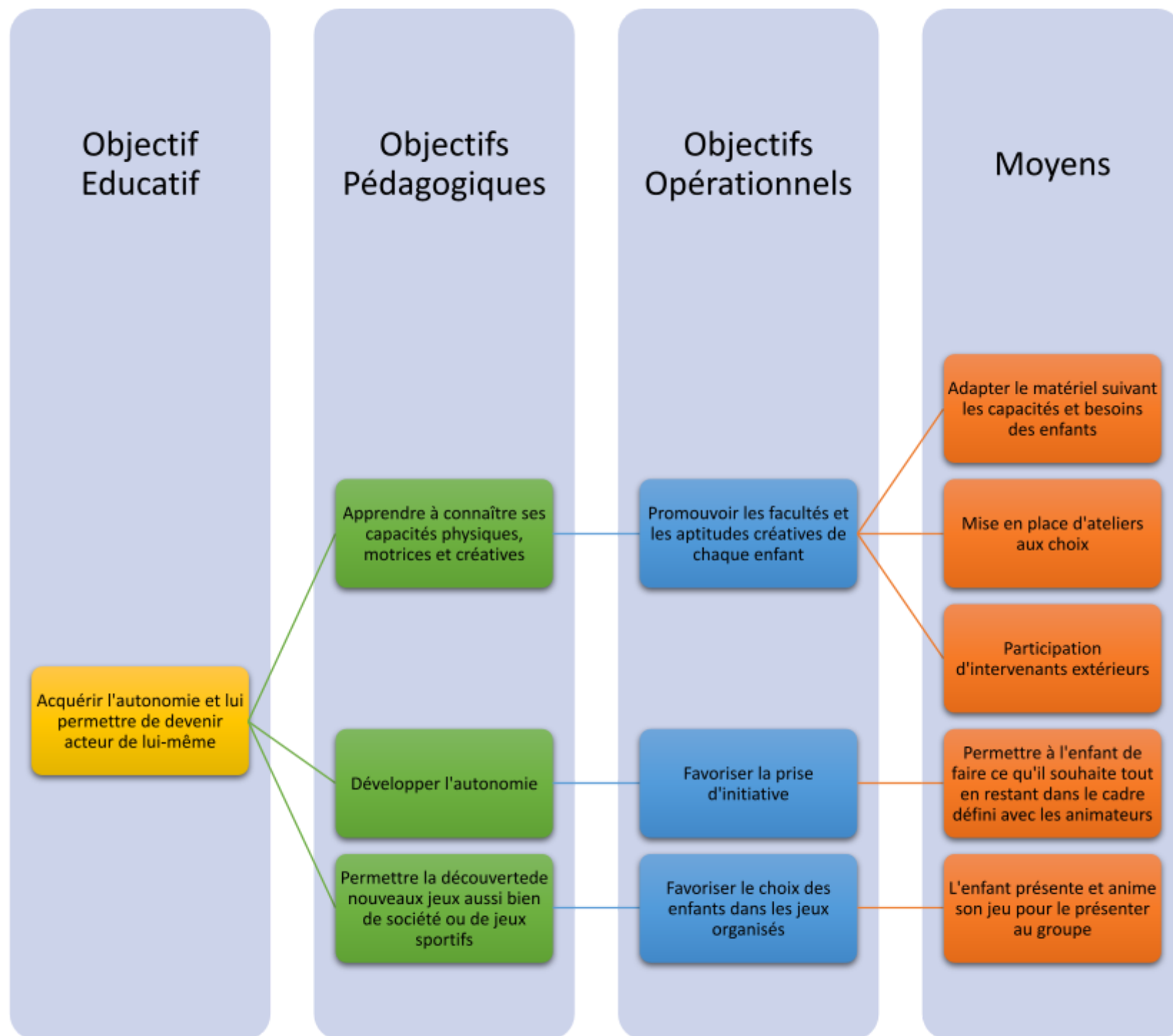
Les moyens humains

L'équipe d'animation est composée d'une animatrice titulaire du B.A.F.A. et d'un CAP petite enfance et d'une codirection titulaire du BAFA et de la licence STAPS, actuellement en formation BAFD. Elles ont en charge la sécurité affective, physique et morale de chaque enfant. Elles proposeront des activités adaptées aux tranches d'âges dont elles ont la responsabilité. La codirection organise le quotidien autour du Projet Éducatif, du Projet Pédagogique et des Projets d'Animations. Elle veillera également à ce que les règles d'hygiène et de sécurité soient respectées. L'équipe pouvant être complétée de manière ponctuelle par des intervenants extérieurs recrutés en fonction des projets mis en place ou par des animateurs contractuels si les effectifs le nécessitent.

Plan des locaux







Objetif Educatif

Favoriser l'accès aux
différents savoirs

Objetifs Pédagogiques

Découverte du
patrimoine

Découverte de
nouvelles techniques
artistiques

Objetifs Opérationnels

Amener les enfants à
découvrir et apprécier
leur environnement

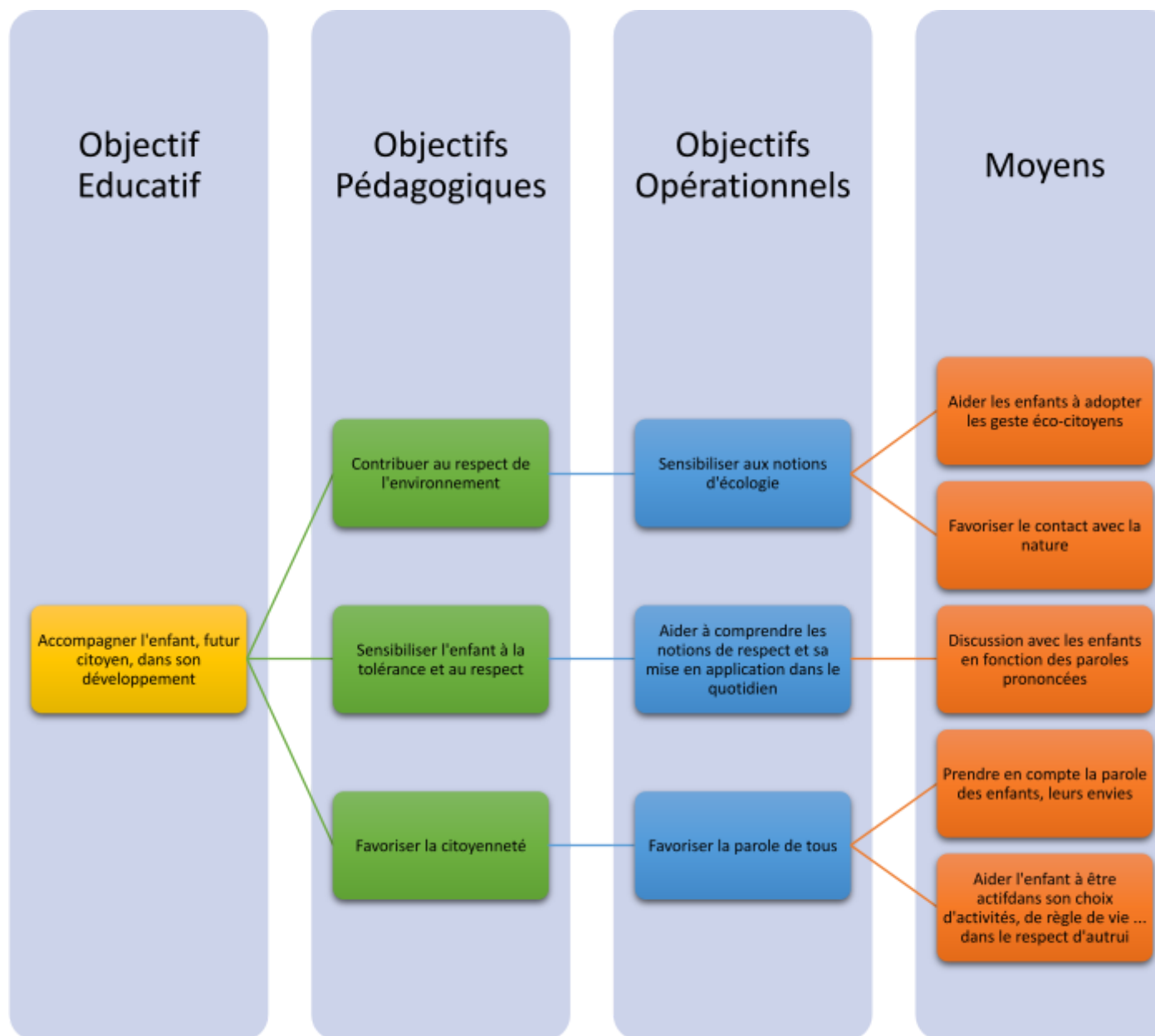
Permettre de s'ouvrir
aux richesses
culturelles et naturelles

Moyens

Organiser des sorties
au sein de la commune
et de ses environs

Favoriser les échanges
avec les différents
acteurs du territoire

Participer à des actions
culturelles ponctuelles



Tous ces objectifs seront évalués et les moyens développés (lors de réunion pédagogique hebdomadaire) au fil des Projets d'Animation et des thèmes mis en place par l'équipe d'encadrement au cours des différentes périodes de fonctionnement.